

Location salle des fêtes



TARIF :

Le coût de la location pour les habitants est de 200 € et une caution de 1000 € .
Pour les extérieurs 350 € + la caution

Pour un non-respect de nettoyage après location, une contrepartie financière sera réclamée avec un montant de 80 €

Le règlement est encaissé après la réservation, et la restitution du chèque de caution est rendu après et selon l'état des lieux.

Pour réserver :

Contactez le secrétariat de mairie aux jours d'ouverture afin de voir si la salle est libre à la date souhaitée

Une convention devra être remplie, la réservation est étudiée après dépôt du formulaire, la remise des 2 chèques "réservation" + "caution"

AINSI que de l'attestation d'assurance garantissant la prise en charge du local loué. (sous le régime de votre contrat d'assurance habitation ou votre Responsabilité Civile)

[CONVENTION UTILISATION SALLE POUR PARTICULIERS.pdf](#) » en ligne

[REGLEMENT INTERIEUR SALLE POUR PARTICULIERS.pdf](#) » en ligne



En raison de sa situation dans le centre du village,
il est demandé aux locataires de **réduire le bruit aux abords de la salle à partir de 22h.**
Il est expressément demandé de **clôre toute manifestation organisée dans le bâtiment à 2h.**